

Organisations syndicales de la Jeunesse et des Sports



Communiqué du 19 janvier 2004

Dans l'attente des décisions concernant la jeunesse et les sport

Les organisations syndicales représentatives des personnels de la Jeunesse et des Sports UNSA Education, FSU, FO, CGT, SGEN-CFDT ont rencontré le 19 janvier 2004, à Maignon, les responsables des dossiers " Jeunesse " et " Sports ". Les organisations syndicales ont rappelé à leurs interlocuteurs les motifs de l'action du 18 décembre, la vive inquiétude des personnels sur leur avenir et aussi leur opposition aux suppressions de postes dans les CREPS, à l'externalisation et aux dangers de privatisation.

Les organisations syndicales ont rappelé leur opposition au projet de circulaire du Premier Ministre sur la réorganisation de l'Etat qui aurait pour conséquence d'affaiblir ou de faire disparaître les missions nationales éducatives, techniques et de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de la vie associative, la remise en cause des emplois, des corps et des statuts des agents, la disparition programmée des DRJS, des DDJS, et des établissements publics.

Les organisations syndicales ont dénoncé l'absence de dialogue social et de mise en place d'une concertation comme cela s'est passé dans d'autres ministères. Elles réclament l'ouverture de négociations à partir des revendications des personnels et considèrent inacceptable d'être placées devant le fait accompli.

Les responsables des dossiers " Jeunesse " et " Sports " auprès du Premier Ministre ont apporté des réponses. Certaines sont précises et d'autres restent dans l'attente des décisions gouvernementales sur la réorganisation de l'Etat qui devraient intervenir le 21 ou plus probablement le 28 janvier.

Les responsables auprès du Premier Ministre ont d'emblée fait part des options qui étaient désormais écartées : celle d'un " 9ème Pôle Jeunesse et Sports ", celle d'un Pôle " Sports, Culture, Vie associative " et celle d'une intégration auprès des Préfectures de Régions. Ils ont confirmé que la décision appartenait au Premier Ministre, mais que les diverses pressions - et en premier lieu, celle des organisations syndicales - ont pesé fortement. Les responsables auprès du Premier Ministre ont indiqué que la réorganisation de l'Etat au plan régional ne remettrait en cause ni les missions nationales d'éducation et de formation, ni les statuts et les emplois et qu'il n'y aurait pas de conséquence sur le maintien des services.

Les organisations syndicales ont demandé à être tenues informées le plus rapidement possible des décisions. Elles restent dans l'attente de confirmations sur les premières annonces relatives aux missions des services et aux statuts et emplois des personnels.

Elles appellent les personnels à rester mobilisés.